

TERRITOIRES RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 2021/I.C.4

B 512/T.C.

Kigali, le 22 Octobre 1925.

ORDRE DE SERVICE.

MESSEURS LES DELEGUES,

RUHENERI



23830

J'ai l'honneur de porter a votre connaissance que Mr.le Directeur de l'Ecole Industrielle de Kamenbe me signale que le Territoire de Shangugu ne peut suffir a lui fournir les 200 a 300 Kg. de ficelles dont il a besoin mensuellement.

Je vous prierai donc de mettre tout en oeuvre pour faire fabriquer dans vos territoires respectifs de ficelles de fibres blanches, soit mutshundule roui, bananier ou unugwegwe conforme en epaisseur a l'echantillon joint.

Le prix de revient a Shangugu ne devrait depasser 4 frenes le kilo.

Le Resident du Ruanda.

H. Spethmann